

Bing Bang... en 2025 ?



Bien avant la dernière compétition de la saison écoulée, des rumeurs filtraient quant au devenir de la campagne suivante. Réalité prémonitoire ou désinformation, que penser réellement ? Une certitude néanmoins : aux différents niveaux aîlés est enclenché l'échéancier des prises de décisions pour 2025. Un premier point s'impose.

Les deux dernières trêves hivernales en Hainaut ont été exemptes de zénitude. Le proverbe « deux jamais sans trois » sera-t-il infirmé ou confirmé en décembre prochain ? Tant il est vrai que, ces deux dernières années, lors des assemblées EPROises tenues, dirigeants et sociétés ne parlaient pas à l'unisson. Loin de là même ! Des positions radicalement opposées étaient émises au cœur des débats. Aussi, au souvenir de ce contexte empirique particulier, tout un chacun a le droit de se poser la question légitime de savoir quel sera, en 2025, l'exercice réservé à la province francophone dénombrant le plus d'adeptes au sud de la frontière linguistique ? Mais avant tout un rappel des faits s'impose !



2023. Le 3 décembre 2022, au sortir des griffes du Covid, l'assemblée générale (AG) annuelle de l'EPR Haianut-Brabant wallon d'Estinnes-au-Val devait arrêter des décisions sportives consensuelles les plus larges possibles pour la saison à venir. Les « propositions-décisions » du comité de l'EPR, annoncées des plus réfléchies dans le libellé de l'ordre du jour arrêté, devenaient toutes, et ce sans aucun vote, des réalités fermes. L'intronisation de la notion de rayon libre en petit demi-fond, l'imposition en vitesse d'une zone de participation obligatoire, à partir d'un point central déterminé, de 20 km dans un premier temps, de 15 à 20 km en respectant un nombre entier de kilomètres dans un second, l'annonce de disputer le petit demi-fond 2023 à deux jours de panier eu égard à la position du Comité Sportif National (CSN) et l'exclusivité accordée à Orléans (Saran) au dépens de Toury pour composer l'itinéraire de petit demi-fond étaient actées par l'autorité Eproise. L'assemblée, faut-il encore le rappeler, se transforma derechef en un brouhaha, ne parvint pas à infléchir les décisions imposées. Ce qui n'empêcha pas, quelques mois plus tard, et ce à quelques encablures de la fin des hostilités, que le retour en grâce de Toury s'imposa suite aux participations recensées sur Orléans.

2024. Un an plus tard, en l'occurrence le 9 décembre 2023, l'AG de l'EPR programmée à Nivelles proposait un ordre du jour moins directif pour cause de prudence vraisemblable du comité car un temps de pause dans la rationalisation était annoncé, Cette AG titille toujours les esprits car elle enchaîna le chaud et le froid.

[Le chaud d'abord.](#) Le 20 octobre 2022, lors de l'Assemblée générale nationale (AGN). **Jacques Mayeur**, le mandataire national hennuyer, plaida la cause du Hainaut confronté, en 2023, à une diminution drastique des contingents « *transparisiens* » (voir annexe). Il plaida l'octroi à « sa » province



d'une autorisation de pouvoir disputer le petit demi-fond à une nuit de panier. De son côté, le Brabant wallon, son alter-ego de l'EPR, se cantonna sur les deux jours de panier vu ses attaches intéressées avec le Nord du pays, le Petit Club en étant un exemple. Au terme des palabres de la séance animée, l'octroi demandé fut accordé par une approbation orale moyennant la condition, suggérée au cœur des échanges par le Flandrien oriental **Luc De Backer**, que le Hainaut ferme ses frontières en petit demi-fond et se satisfait dès lors de compétitions « *intra-muros* ». Lors de l'AG provinciale du 9 décembre, suite à l'accord obtenu, les Toury programmés à une nuit de panier réservés exclusivement aux amateurs hennuyers ne suscitèrent pas de problème notable à l'inverse de la constitution des ententes, des lâchers, des convoysages.

Le froid ensuite. L'annonce de la fermeture en 2024 des frontières hennuyères en petit demi-fond ne pouvait laisser indifférents les amateurs du Nord du pays voyant, suite à cette décision, leur implantation géographique sécurisée disparaître. Sans surprise, des lobbyings s'exercèrent. Pour cette raison, lors de l'AGN du 23 février 2024, la dérogation accordée en octobre fut « *revisitée* » à la demande de la Flandre orientale et du Limbourg. Ce qui, d'un strict point de vue juridique, causa problème pour cause d'approbation, en début de séance, du procès-verbal de l'AGN du 20 octobre et de la publication du

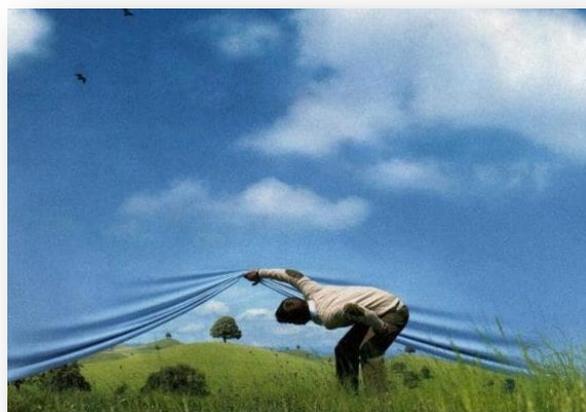


Photo archive C.F

mode de lâcher retenu reprise par le Bulletin national. Ce qui s'empressa de souligner le précité **Jacques Mayeur**, soucieux de préserver la crédibilité des décisions prises en amont et les compétences sportives statutairement accordées aux entités provinciales. Lors de cette réunion, le carrousel d'interventions favorables ou non à la décision prise en octobre se solda par un vote secret qui acta le retour du petit demi-fond à deux jours de panier, un retour motivé par souci de stricte égalité entre amateurs (13 voix pour, 7 contre). L'éventualité émise au cœur

des débats de disputer le petit demi-fond à une nuit de panier moyennant la non-participation des amateurs au championnat national de cette spécificité (un sujet des plus sensibles) fut récusée faute de majorité. Le Brabançon wallon **Denis Sapin**, président du CSN, en défenseur de la viabilité et de la vitalité de sa province, ne laissa pas passer l'occasion d'épingler la correspondance entre le vote de l'AGN de février et celui du CSN paritaire (7 pour, 3 contre) en faveur des deux jours de panier en petit demi-fond.

2025... c'est demain ? Revivra-t-on des moments épiques lors des différents stades de l'élaboration de la copie 2025 et en particulier de celle du petit demi-fond en Hainaut ? Cette légitime interrogation suscite de l'angoisse chez des adeptes de cette discipline confrontés, ces derniers temps, à des bilans participatifs interpellants.



En ce début d'octobre, l'échéancier traitant la problématique précitée vient d'être lancé. En effet, le CSN a tenu sa réunion statutaire dont l'ordre du jour reprenait encore la durée du séjour au panier en petit demi-fond demandée une nouvelle fois par le Hainaut. Mandataire sportif de cette province, **Dany Leturcq** défendit les intérêts des amateurs hennuyers en les étayant par des données numériques concrètes. Il développa, d'une part, les statistiques portant sur les contingents recensés ces dernières années et, d'autre part, les résultats de la pétition menée auprès des amateurs par les présidents de sociétés. Rapidement, suite à la tournure prise par les débats, il comprit, outre le clivage persistant entre les deux composantes de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, la fin de non-recours du CSN



Photo archive C.F



paritaire de la demande formulée. *In fine*, ledit CSN, au souvenir de l'AGN d'octobre 2023 où la décision qu'il a prise fut infirmée par la suite, décida de ne pas décider pour laisser le dernier mot à l'AGN de ce 23 octobre 2024 disposant d'une majorité flamande sécurisée.

Lors du même colloque sportif national, la Flandre orientale émit la décision de ne pas reconduire les accords interprovinciaux des années antérieures. Il faut dès lors savoir que le libellé du huitième paragraphe de l'article 36 du Règlement Sportif National règle le cas d'empiètement sur le territoire d'une autre entité. En effet, ce paragraphe stipule que « ... *Sauf en cas d'accord entre entités, les comités des EP/EPR devront au cas où les rayons ou zones de participation de leurs sociétés empiètent sur le territoire d'une autre entité, faire appliquer les règlements de cette dernière...* ». De la sorte la

Vitesse & Petit demi-fond

Flandre orientale, par son veto non étayé par des arguments concrets, instaurerait un protectionnisme interdisant à ses amateurs de franchir ses frontières pour jouer dans une autre province. Serait-elle dès lors confrontée à une régression ou craindrait-elle d'en subir une ? Ces questions peuvent se poser. A première vue, cette décision de la Flandre orientale pourrait ne plus représenter un obstacle insurmontable à la demande hennuyère de jouer à une nuit de panier le petit demi-fond car ladite province flamande impose d'autorité la condition qu'elle demandait en octobre 2022. Par contre, cette décision de fermer les frontières annoncerait anticipativement de sérieux réels problèmes pour certaines ententes hennuyères accueillant une « *clientèle flamande* » non négligeable en vitesse comme en petit demi-fond. Cette décision de la Flandre orientale est-elle définitive ? Les prochains jours l'infirmement ou la confirmation. Il se pourrait, selon une source sérieuse soucieuse de garder l'anonymat, que la problématique serait susceptible d'être « *redébatue* » le 15 octobre prochain lors d'une réunion flandrienne orientale réglant le sort à accorder à l'OVV.

Dans le domaine du fond national, la Flandre suggéra le remplacement des Valence et Montélimar par des interprovinciaux pouvant toutefois compter dans le championnat national de fond (une manière en quelque sorte d'atténuer l'impact de la proposition). Les adeptes de la « *ligne du Rhône* » verraient de la sorte leur terrain d'action s'amenuiser car les partisans de l'« *ouest hexagonal* » apprécieraient la programmation d'interprovinciaux à portée de Jarnac ou d'Angoulême, deux étapes de la Charente qui ont jadis été gratifiées du label national.

L'EPR Hainaut-Brabant wallon s'est déjà réunie pour appliquer les compétences qui lui sont statutairement accordées. En petit demi-fond, le clivage entre ses composants portant sur la durée du séjour au panier en petit demi-fond persiste. En vitesse, les propositions ont tendance à fluctuer. Semble néanmoins acquise l'imposition d'une épreuve générale pour tout lâcher. Ce qui, dans les faits, existait déjà en 2024 tant en vitesse qu'en demi-fond. En effet, l'Entente des V (Centre) et Leval-Nivelles constituèrent la seule exception hennuyère en vitesse, l'Entente de la Dendre et L'Avenir la seule en petit demi-fond. Toutefois, si le quorum des lâchers diminue en 2025, du travail se profile ! C'est dire toute l'importance des assemblées préliminaires qui ont commencé à se tenir. Ces dernières retrouvent leur crédit antérieur pour tenter d'éviter, lors de la prochaine AG statutaire de décembre, les diatribes des années précédentes. Après celle tenue à Estinnes ce vendredi 11 octobre et ses divergences animées, une se tient ce jeudi 17 octobre à Pipaix.

Réflexions. Quel sort sera-t-il finalement réservé au petit demi-fond ? Un jour ou deux jours de panier ? Nul ne le sait pour l'heure. Il convient d'être conscient que le sport ailé, de par ses colonies différemment implantées et les déroulements toujours hypothétiques des épreuves ne garantit pas l'égalité stricte au départ de tout vol compétitif. Des déçus sortiront à coup sûr de la décision finalement imposée en cas de non-unanimité de vue. La minorité devra-t-elle se résoudre à se ranger d'autorité à la



position défendue par une majorité qui, en retour, risque de payer la note en participant à des concours moins étoffés ? C'est plausible. C'est en tout cas loin d'être une opération win-win car personne n'en sortira gagnant à coup sûr. Le souhait de participer à un championnat national, prôné par une minorité, prévaut-il sur le plaisir, recherché par une majorité, de « *savourer* » une passion dans un contexte qui lui convient ?

Il faut oser se rappeler qu'en petit demi-fond 2024 certains dénonçaient parfois des états physiques constatés lors de retours. D'autres décriaient les « *temps morts* » imposés aux pigeons avant de prendre de facto la route de l'étape où la compétition les attendait. D'autres encore remémoraient la période de la grippe aviaire pendant laquelle les scientifiques préconisaient de minimiser la durée du séjour au panier. D'autres toujours évoquaient la période de la cohabitation ne soulevant aucune récrimination entre les concours disputés à deux jours et un jour de panier ne remettant pas en cause la participation au



championnat national. C'est certain, un consensus devra être trouvé. Il le sera si les deux partis osent faire un pas l'un vers l'autre dans le respect le plus profond. Ce pas ne consisterait-il pas à considérer Toury comme une vitesse en la faisant reprendre dans la liste des étapes de cette discipline ? Cette façon de faire ne constituerait certes pas une exception car, à titre d'exemple, Châteauroux était en 2024 repris dans deux spécificités différentes à l'instar des étapes de l'AWC... ? Si tel est le cas, les amateurs de petit demi-fond à deux jours de panier ne seront pas pour autant délaissés car la libre circulation dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon est devenue monnaie courante....



Amendement. Statistiques traitant les saisons de 2020 à 2020 en petit demi-fond.



Convention. Dans les tableau ci-dessous,

- ✓ la lettre A désigne le Hainaut occidental (Tournaisis, Entente de l'Ouest-Entente Frontalière-Les V),
la lettre B l'Entente de la Dendre,
la lettre C, l'Avenir,
la lettre D le Général Centre-Charleroi,
la lettre E le Petit Club, la lettre F le total A+B+C et
la lettre F le total A+B+C+D+E.
- ✓ Les cases coloriées en jaune concernent les ententes relevant d'un même lâcher.



2024 (deux jours de panier)						
Date	Etape	A	B	C	D	E
Mai						
04	Toury	Ecouen disputé	-	-	-	-
	Melun	-	Retour par camion, non-connaissance des contingents			
11	Toury	1.926	-	-	-	-
	Lorris	-	777	402	1.848	1.415
18	Toury	653	-	-	-	-
	Lorris	-	327	307	1.322	1.476
25	Toury	601	-	-	-	-
	Gien	-	234	137	1.082	976
Total mai		3.180	1.338	846	4.252	3.867
Juin						
03	Toury	765	-	-	-	-
	Lorris	-	207	94	942	1.043
08	Toury	673	-	-	-	-
	Lorris	-	130	87	880	774
15	Toury	820	-	-	-	-
	Gien	-	296	92	1.561	1.800
23	Toury	584	-	-	-	-
	Lorris	-	138	65	859	1.058
29	Toury	348	-	-	-	-
	Lorris	-	141	149	695	1.035
Total juin		3.190	912	487	4.937	5.710
Juillet						
06	Toury	668	-	-	-	-
	Gien	-	144	46	484	658
14	Toury	947	-	-	-	-
	Lorris	-	162	96	671	950
20	Toury	756	-	-	-	-
	Lorris	-	152	-	740	1.041
28	Orléans	960	-	-	-	-
	Lorris	-	269	9	597	546
Total juillet		3.331	727	142	2.492	3.195
Août						
02	Orléans	862	-	-	-	-
	Lorris	-	599	-	504	477
18	Toury	374	-	-	-	-
	Gien	-	90	-	208	259
24	Toury	286	-	-	-	-
	Lorris	-	96	-	109	-
31	Toury	237	-	-	-	-
	Melun	-	253	-	236	771
Total août		1.759	1.038	-	1.057	1507
Total 2024		11.460	4.015	1.475	12.738	14.279



Récapitulatif :

- ✓ Le Hainaut occidental, l'Entente de le Dendre et l'Avenir ont de concert convoyé 16.950 pigeons,
- ✓ Les cinq ententes 43.967.



2023 (deux jours de panier)						
Date	Etape	A	B	C	D	E
Mai						
06	Orléans	408	182	669	506	-
	Lorris	-	-	-	-	401
13	Orléans	2.243	538	992	1.225	-
	Lorris	-	-	-	-	1.587
20	Orléans	1.871	611	1.039	1.450	1.555
27	Orléans	964	297	524	825	-
	Lorris	-	-	-	-	818
Total mai		5.486	1.628	3.224	4.006	4.361
Juin						
03	Orléans	1.024	480	545	770	-
	Lorris	-	-	-	-	1.047
09	Orléans	Retour par route, non-connaissance des contingents.				-
	Lorris	-	-	-	-	826
17	Orléans	617	390	463	342	1.171
24	Orléans	519	452	509	472	-
	Lorris	-	-	-	-	877
Total juin		2.160	1.322	1.517	1.584	3.921
Juillet						
01	Orléans	281	258	264	260	-
	Lorris	-	-	-	-	843
08	Orléans	648	296	346	330	-
	Lorris	-	-	-	-	1.022
16	Orléans	383	175	153	317	-
	Lorris	-	-	-	-	993
22	Toury	972	402	379	155	-
	Lorris	-	-	-	-	1.108
29/30	Toury	590	322	134	283	-
	Lorris	-	-	-	-	515
Total juillet		2.874	1.453	1.276	1.345	4.481
Août						
05	Toury	290	Non organisé			237
12/13	Toury	412	197	68	65	-
	Lorris	-	-	-	-	480
19	Toury	363	Non organisé			-
	Lorris	-	-	-	-	331
26	Toury	133	Non organisé			-
	Melun	-	-	-	-	454
Total août		1.198	197	68	65	1.502
Total 2023		11.718	4.600	6.085	7.000	14.265



Récapitulatif :

- ✓ Le Hainaut occidental, l'Entente de le Dendre et l'Avenir ont de concert convoyé 22.403 pigeons,
- ✓ Les cinq ententes 43.668.



2022 (un jour de panier)						
Date	Etape	A	B	C	D	E
Mai						
07	Toury	2.840	1.178	1.510	En 2022, « Coulon Futé » ne suivait pas les résultats de Centre Charleroi et du Petit Club.	
14	Orléans	3.403	1.160	2.081		
21	Toury	3.577	1.070	1.452		
28	Toury	2.075	648	1.159		
Total mai		11.895	4.056	6.202		
Juin						
04	Toury	1.091	411	627		
11	Toury	2.018	674	973		
18	Toury	1.258	539	636		
26	Toury	602	274	317		
Total juin		4.969	1.898	2.553		
Juillet						
02	Toury	1.471	715	756		
09	Toury	1.957	803	972		
16	Toury	1.389	891	675		
23	Toury	2.310	817	891		
Total juillet		7.127	3.226	3.294		
Août						
06	Toury	1.557	524	495		
20	Toury	910	415	220		
27	Toury	611	263	153		
Total août		3.078	1.202	868		
Total 2022		27.069	10.382	12.917		

Récapitulatif :

✓ Le Hainaut occidental, l'Entente de le Dendre et l'Avenir ont de concert convoyé 50.368 pigeons,

2021 (un jour de panier)						
Date	Etape	A	B	C	D	E
Mai						
02	Toury	627	280	547	En 2021, « Coulon Futé » ne suivait pas les résultats de Centre Charleroi et du Petit Club.	
08	Toury	3.194	1.087	1.806		
15	Orléans	1.342	658	1.561		
23	Toury	2.869	743	1.647		
29	Toury	2.175	751	1.376		
Total mai		10.207	3.519	6.937		
Juin						
06	Orléans	1.449	708	1.089		
12	Toury	1.819	616	1.099		
19	Toury	1.343	549	909		
Total juin		4.611	1.873	3.097		
Juillet						
03	Toury	1.049	441	524		
11	Orléans	1.447	382	377		
17	Orléans	906	353	495		
23	Toury	1.191	241	152		
Total juillet		4.593	1.417	1.548		
Août						
06	Sermaises	1.572	537	637		
14	Sermaises	1.481	416	526		
21	Sermaises	900	294	309		
28	Sermaises	502	102	206		
Total août		4.455	1.349	1.678		
Total 2021		23.866	8.158	13.260		

Récapitulatif :

✓ Le Hainaut occidental, l'Entente de le Dendre et l'Avenir ont de concert convoyé 45.284 pigeons,



2020 (un jour de panier)						
Date	Etape	A	B	C	D	E
Juin						
13	Toury	1.798	659	1.659	« Coulon Futé » ne suivait pas en 2020 les résultats de Centre Charleroi et du Petit Club.	
20	Toury	2.827	779	1.561		
27	Orléans	1.534	586	1.206		
Total juin		6.159	2.024	4.426		
Juillet						
04	Toury	1.901	716	1.184		
11	Toury	1.581	857	1.562		
18	Toury	1.768	594	1.186		
25	Orléans	1.835	677	1.599		
Total juillet		7.085	2.844	5.531		
Août						
01	Toury	2.366	471	1.290		
08	Toury	95	146	117		
15	Toury	813	239	364		
Total août		3.274	856	1.771		
Total 2020		16.518	5.724	11.728		

Récapitulatif :

- ✓ Le Hainaut occidental, l'Entente de le Dendre et l'Avenir ont de concert convoyé 33.970 pigeons,

Comparatif							
Année	A	B	C	D	E	F	G
2020	16.518	5.724	11.728	-	-	33.970	-
2021	23.866	8.158	13.260	-	-	45.284	
2022	27.069	10.382	12.917	-	-	50.368	-
2023	11.718	4.600	6.085	7000	14.265	22.403	43.668
2024	11.460	4.015	1.475	12.738	14.279	16.950	43.967

